

Luxembourg, le 17 novembre 2020

## Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de septembre 2020.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> des crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 2 points de base en comparaison mensuelle pour s'établir à 1,37% en septembre 2020, tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 97 millions d'euros durant cette période pour atteindre 304 millions d'euros. En comparaison annuelle, le taux a baissé de 6 points de base et le volume des nouveaux contrats a augmenté de 119 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 4 points de base sur un mois pour s'inscrire à 1,28% durant le mois de septembre 2020. Le volume mensuel des créances nouvellement accordées a augmenté de 84 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 533 millions d'euros. En glissement annuel, le taux a baissé de 12 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 86 millions d'euros.

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

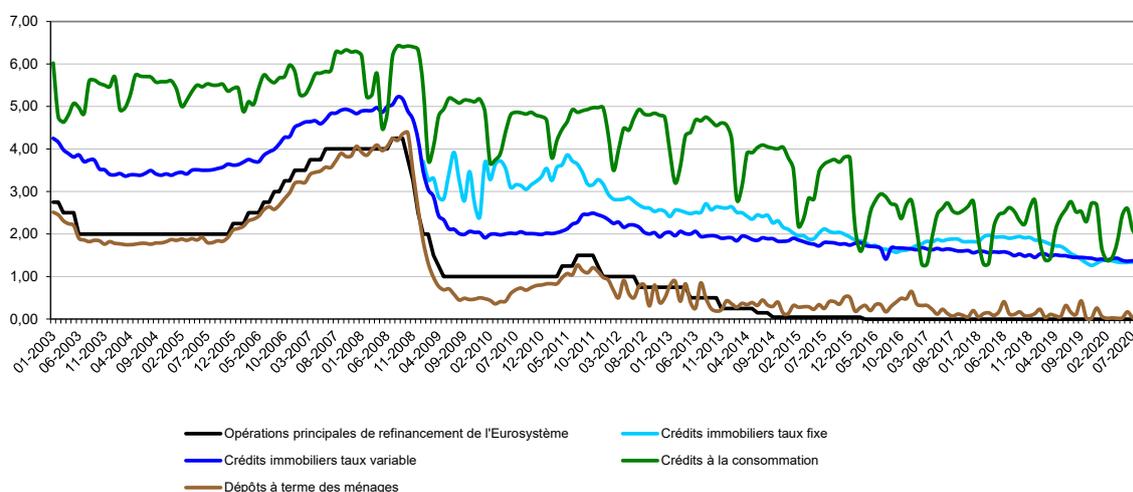
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

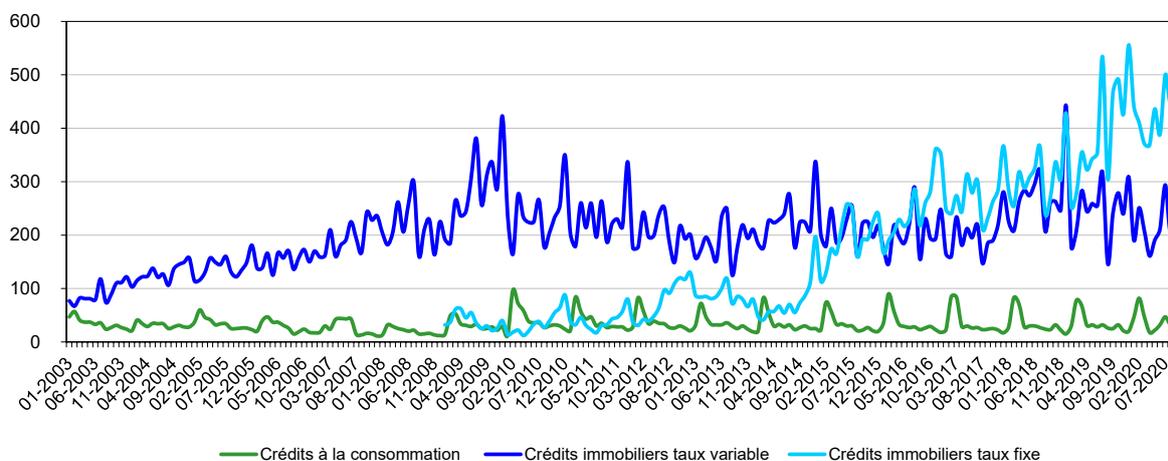
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 45 points de base sur un mois pour s'élever à 2,45% en septembre 2020 tandis que le volume d'activité a diminué de 5 millions d'euros pour s'élever à 27 millions d'euros. En rythme annuel, le taux d'intérêt a diminué de 29 points de base tandis que le volume d'activité a augmenté de 6 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a augmenté de 5 points de base sur un mois pour s'établir à 9 points de base. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 34 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



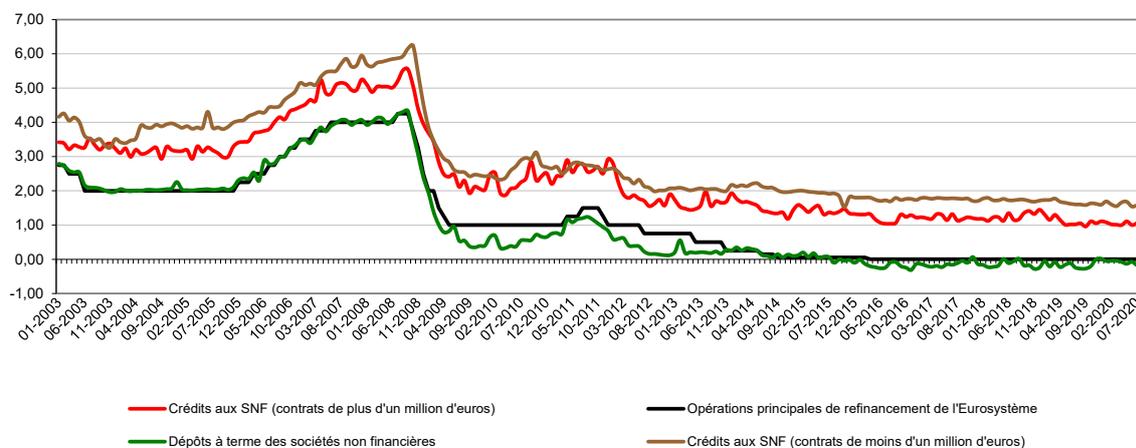
## Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros a baissé de 3 points de base en rythme mensuel pour s'établir à 1,54% au mois de septembre 2020. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 102 millions d'euros sur un mois pour s'élever à 735 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux a baissé de 3 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a diminué de 126 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a augmenté de 7 points de base sur un mois pour atteindre 1,25% durant la dernière période de référence. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 605 millions d'euros en comparaison mensuelle pour atteindre 4 641 millions d'euros en septembre 2020. En comparaison annuelle, ce taux a augmenté de 30 points de base tandis que le montant des crédits accordés a baissé de 1 115 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an est passé de -21 points de base en août 2020 à -22 points de base en septembre 2020. En comparaison annuelle, ce taux a augmenté de 5 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.htm](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.htm)

### **Méthode de pondération**

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

---

Département Relations internationales et communication  
Section Communication  
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599  
Email : [press@bcl.lu](mailto:press@bcl.lu)  
[www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)